



**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU  
6 DÉCEMBRE 2021**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Candiac, tenue au Complexe Roméo-V.-Patenaude, le 6 décembre 2021, à 19 h.

Sont présents :  
Madame la conseillère Anne Scott  
Madame la conseillère Chantal Goyette  
Monsieur le conseiller Daniel Grenier  
Monsieur le conseiller Jean-Michel Roy  
Monsieur le conseiller Kevin Vocino  
Madame la conseillère Mélanie Roldan  
Monsieur le conseiller Vincent Chatel

sous la présidence de monsieur le maire  
Normand Dyotte

Sont aussi présents :  
Monsieur Alain Desjardins, directeur général  
Me Pascale Synnott, greffière et directrice des  
Services juridiques  
Madame Diane Dufresne, trésorière, directrice  
du Service des finances et directrice générale  
adjointe

Est absente :  
Madame la conseillère Marie-Josée Lemieux

Le maire constate que le quorum est atteint et la séance débute à 19 h 04.

**1. CONSEIL MUNICIPAL**

Le maire présente le budget 2022 (tarification, compensations et taxation 2022) et le PTI 2022-2023-2024 de 19 h 08 à 20 h 15.

**21-12-01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que reproduit ci-après :

**1. CONSEIL MUNICIPAL**

1.1. Adoption de l'ordre du jour





1.2. Adoption du budget pour l'année 2022

1.3. Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2022-2023-2024

**2. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR**

**3. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**21-12-02 ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2022**

Considérant le rapport 2021-0412.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit adopté le budget pour l'exercice financier 2022 pour un montant de 54 053 100 \$, et que le document explicatif de celui-ci soit publié et distribué à chaque adresse civique sur le territoire de la municipalité.

**21-12-03 ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2022-2023-2024**

CONSIDÉRANT le rapport 2021-0416.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit adopté le Programme triennal d'immobilisations pour les années 2022-2023-2024, lequel prévoit des dépenses d'immobilisations d'un montant de 30 440 744 \$ pour l'année 2022, et que le document explicatif de celui-ci soit publié et distribué à chaque adresse civique sur le territoire de la municipalité.

**2. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur le maire Normand Dyotte invite les citoyens présents à la période de questions sur les sujets à l'ordre du jour.

Le maire indique que la greffière n'a reçu aucune question écrite pour le conseil.





Ville de Candiac

**3. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, le maire déclare la séance levée à 20 h 23.

NORMAND DYOTTE  
Maire

PASCALE SYNNOTT, avocate  
Greffière et directrice

